



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 25 JUIN 2026**

Date de convocation :
16/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FABRESSE, Maire.

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Étaient présents :, Mmes Mrs PÉGOURIÉ Christiane, STORCH Jacques, GILI Valérie, MESA Michaël, HAUTEFAYE France, MONTANOLA Galdric, VILARDELL Jean-Pierre, TECHENE Catherine, **Adjoints**, Mmes Mrs WATTEAU Jean-Luc, MAIZ Marie-Ange, VILANOVA Philippe, SANCHEZ Dominique, BLANCH Michelle, PULI Emmanuelle, LISCIO Olivier, CARDON Didier, LABARTHE Agnès, FRANCH Tristan, BOUSCAIL Anne-Marie, SOTO Yannick, AYMERICH Claude, BOUSSELET Angélique, , CROUILLES Gaborit Emilie, MARGALET Alain, PAGÈS Caroline, Xavier BERAGUAS **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : PEREZ Laure (pouvoir à Alain FABRESSE), et LOPEZ Raphaël (pouvoir à AYMERICH Claude)

MONTANOLA Galdric a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026/55 : AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA MAISON DES ŒUVRES EN VUE DE LA CREATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS – LOT 9 PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION.

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2025/36 du 29 avril 2025 qui valide le marché de travaux de restructuration de la maison des œuvres en vue de la création de la maison des associations.

Afin d'anticiper la mise en service du R+2 du bloc A dont les aménagements intérieurs classiques seront réalisés en régie, il est nécessaire de modifier l'opération relative au chauffage et climatisation et les opérations qui en découlent.

Le système prévu au marché prévoyait uniquement de desservir le RDC et le R+1 du bloc A.

Considérant l'avis du chef de projet fluides et responsable CVC du bureau d'études OTCE qui ne fait aucune observation sur le devis et qui confirme que le devis est conforme au prix du marché,

Cette opération occasionne une plus-value de 5 703,75 € HT.

Considérant qu'anticiper un usage futur du R+2 évitera à la commune des dépenses supplémentaires : achat d'un matériel à l'intégralité du bloc A, une nouvelle mise en service complète du système, la création de réservation appropriées,

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant détaillé ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ce marché sont inscrits au budget primitif 2026

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 25 juin 2026



Le Maire,

Alain FABRESSE